



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/42

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Direction générale

**Objet : Avenant au bail commercial signé le 10 avril 2018 avec Madame Delphine DO DANG, médecin pour la location d'un local d'activité de 20 m<sup>2</sup>, 2 avenue des Platanes**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose d'une durée n'excédant pas douze ans ;

**Considérant** la nécessité pour la ville de Saint-Nom-la-Bretèche de favoriser l'installation de professionnels de santé ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** de conclure un avenant au bail commercial signé le 10 avril 2018 avec Madame Delphine DO DANG, inscrite au conseil de l'ordre des médecins sous le numéro 78/13625, en vue d'occuper dans les locaux situés 2 avenue des Platanes, une superficie de 20 m<sup>2</sup>, pour y exercer sa profession de médecin.

**Article 2 :** dit que les recettes sont inscrites au Budget Principal de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 septembre 2023

Mis en ligne le 11/09/2023

Document rendu exécutoire le 11/09/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Accusé de réception en préfecture  
078-1-2005712-20230911-2023-42-AR  
Date de réception préfecture : 11/09/2023